

Experts et partenaires
des acteurs
d'une économie
plus humaine

ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES DE LILLE HAUTS-DE-FRANCE

17 place Pierre Mendès France

59 800 LILLE

Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos au 30/09/2022

3, rue Bayard - 59 000 LILLE

Tél. 03.20.53.76.06

Fax 03.20.53.71.27

accueil@harmonium-experts.fr

www.harmonium-experts.fr

Harmonium
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES
DE LILLE HAUTS-DE-FRANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022**

Madame la Présidente de l'association,
Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FESTIVAL INTERNATIONAL DES SERIES DE LILLE HAUTS-DE-FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30/09/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- La comptabilisation des subventions et leur rattachement à l'exercice ;
- L'évaluation et la comptabilisation des charges de personnel ;
- Les particularités fiscales et leurs impacts sur les comptes de l'association ;
- L'évaluation des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice en lien avec leurs justificatifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisée par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CROIX, le 18 mars 2023

SAS HARMONIUM

Commissaire aux Comptes



Jean-Marc LENGHART
Président SAS HARMONIUM
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2022			30/09/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	94 417	51 950	42 468	59 234
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours	3 776		3 776	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	408 146	258 307	149 839	109 207	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	15		15	15	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	60 471		60 471	21 411	
	TOTAL (I)	566 826	310 257	256 569	189 867
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes	9 000		9 000	24 172	
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	795 205	5 572	789 633	1 936 823	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	2 923 062		2 923 062	2 794 120	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	668 503		668 503	1 110 191	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	86 127		86 127	51 224
	TOTAL (II)	4 481 896	5 572	4 476 325	5 916 529
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	5 048 722	315 828	4 732 893	6 106 396
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				
	(3) dont à plus d'un an			4 492	4 492

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

		30/09/2022	30/09/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	368 920	368 920
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(67 835)		
Excédent ou déficit de l'exercice	84 564	(67 835)	
	Total des fonds propres (situation nette)	385 649	301 085
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	60 511	58 504
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	60 511	58 504
	Total des fonds propres	446 160	359 589
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	148 258	535 254
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	57 291	45 833
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	205 549	581 087
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	221 162	230 664
	Total des provisions	221 162	230 664
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	873 104	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 188 543	4 158 208
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	479 797	634 293
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 035	142 553	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	303 542		
	Total des dettes	3 860 022	4 935 055
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	4 732 893	6 106 396
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	84 563,56	(67 834,84)
	(1) Dont à moins d'un an	3 860 022	4 935 055
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	873 104	

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros	
		30/09/2022	30/09/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		55
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 462 064	1 911 859
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	5 612 638	5 515 109
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	62 500	50 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	534 063	721 714	
Utilisations des fonds dédiés	432 829	114 746	
Autres produits	6 487	1 241	
	Total des produits d'exploitation	9 110 580	8 314 724
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	6 257 499	5 907 346
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	176 932	156 150
	Salaires et traitements	1 712 309	1 539 183
	Charges sociales	655 620	586 637
	Dotation aux amortissements et dépréciations	89 940	80 649
	Dotation aux provisions		15 415
	Report en fonds dédiés	57 291	45 833
Autres charges	117 389	71 096	
	Total des charges d'exploitation	9 066 980	8 402 310
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 600	(87 586)

Visa pour
authentification
SAS Harmonium

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2022

30/09/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		43 600	(87 586)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		1 488
	Autres intérêts et produits assimilés	3 065	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		646
	Différences positives de change	237	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		3 302	2 133
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 104	
	Intérêts et charges assimilées	4 409	1 836
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		5 513	1 836
RESULTAT FINANCIER		(2 212)	297
RESULTAT COURANT avant impôts		41 388	(87 289)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	11 231	
	Sur opérations en capital	27 993	34 846
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	39 224	34 846
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	3 249	15 392
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		3 249	15 392
RESULTAT EXCEPTIONNEL		35 975	19 454
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(7 200)	
TOTAL DES PRODUITS		9 153 106	8 351 703
TOTAL DES CHARGES		9 068 542	8 419 538
EXCEDENT ou DEFICIT		84 564	(67 835)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			